

# SRGS Schéma Régional de Gestion Sylvicole

- Le tome 1 : PRÉSENTATION DE LA RÉGION
- Le tome 2 : DIAGNOSTIC & GESTION FORESTIÈRE
- Le tome 3 : RÉGIONS FORESTIÈRES : (fiches)

Agglomération lilloise, bas-pays de Flandre et bassin du nord  
Ardenne primaire  
Boulonnais  
Collines d'Artois  
Flandres maritime et intérieure  
Hainaut et Thiérache  
Marquenterre  
Plaine d'Artois, Cambresis, Santerre et Saint-Quentinois  
Ponthieu et Vimeu



Papier issu de forêts  
gérées durablement



Rédigé et édité par le  
Centre Régional de la propriété Forestière  
Nord Pas-de-Calais Picardie



96 rue Jean Moulin - 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 33 52 00 • Fax : 03 22 95 01 63  
[www.crpfnorp-pic.fr](http://www.crpfnorp-pic.fr) • E-mail : [nordpicardie@crpf.fr](mailto:nordpicardie@crpf.fr)



# Schéma Régional de Gestion Sylvicole



Tome 1 : Présentation du  
**NORD - PAS-DE-CALAIS**

Approuvé par arrêté ministériel du 4 juillet 2006

## SOMMAIRE

### Introduction

- *Origine et objectifs généraux de la gestion forestière durable*
- *Dispositifs nationaux de mise en œuvre de la gestion forestière durable*
- *Présentation du SRGS Nord - Pas-de-Calais*

<b>1. Les forêts privées</b> .....	<b>6</b>
a. Le milieu naturel .....	6
b. Une forêt modeste mais en expansion .....	9
c. Une forêt majoritairement privée .....	10
d. Une forêt gérée durablement .....	10
e. Des forêts de feuillus diversifiées en essence .....	11
f. Une majorité de futaies feuillues .....	11
g. Une forêt actuellement en bonne santé .....	11
h. Une forêt qui participe à la richesse biologique de la région .....	12
<b>2. Les acteurs de la filière forêt-bois</b> .....	<b>14</b>
a. Le réseau Forêt Privée Française .....	14
b. L'administration .....	14
c. Certification, animation et promotion de la filière .....	15
d. Les collectivités locales et l'Europe .....	15
e. Les autres partenaires .....	15
<b>3. Les fonctions de la forêt privée</b> .....	<b>17</b>
a. La production et la transformation du bois .....	17
b. Les fonctions sociales et environnementales .....	19
<b>4. Les aspects cynégétiques</b> .....	<b>22</b>
a. Plan de chasse et organisation des massifs cynégétiques .....	22
b. Évolution des populations .....	23
c. Perspectives d'évolution et création d'un observatoire régional .....	25
<b>5. Les enjeux régionaux</b> .....	<b>27</b>
a. Fonctions économiques .....	27
b. Fonctions sociales et environnementales .....	28
c. Enjeux transversaux .....	29

N.B. : Chaque terme suivi d'un\* est expliqué dans le glossaire situé en annexe du tome 2.

# Introduction

Ce document oriente et encadre la gestion forestière privée régionale qui correspond à 69% des surfaces forestières et à environ 30000 propriétaires sylviculteurs.

Chaque propriétaire privé est unique et se caractérise par un itinéraire propre et des motivations personnelles différentes de celles de ses pairs. Ces éléments vont influencer ses décisions d'interventions sylvicoles. Les propriétaires doivent cependant s'adapter à une gestion forestière nécessitant de plus en plus de compétences, un marché actuellement difficile et globalisé, des débouchés peu nombreux, des conditions amenant à une professionnalisation de la commercialisation et, enfin, une pression sociale et environnementale collective en forte croissance.

Au final, ces hommes et femmes, propriétaires sylviculteurs, sont pourtant seuls décideurs (dans le cadre des lois et règlements). Les administrations, gestionnaires ou acteurs territoriaux doivent respecter ce fonctionnement. Ils vérifient que chaque propriétaire sylviculteur s'approprie sa gestion, même s'il la délègue. Car la diversité des hommes permet la diversité des gestions et donc des milieux.

## ■ Origine et objectifs généraux de la gestion forestière durable

L'expression « gestion forestière durable » est consacrée en 1992 par le Sommet de la Terre à Rio. En 1993, les ministres européens réunis en conférence à Helsinki adoptent les principes définis à Rio. Ces derniers définissent la gestion forestière durable appliquée aux forêts européennes de la manière suivante :

*« La gestion forestière durable est la gérance et l'utilisation des forêts et terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité ainsi que leur capacité à satisfaire les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, actuellement et pour le futur, aux niveaux local, national, et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes\*».*

Cette définition est assortie de 6 critères européens dits critères d'Helsinki qui constituent la base de la mise en oeuvre et du suivi de l'application de la gestion forestière durable. Les 6 critères d'Helsinki sont les suivants :

- conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone ;
- maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;
- maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois) ;
- maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;
- maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau) ;
- maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.

Par conséquent, la gestion des forêts, si elle conserve son rôle de production de bois, doit d'avantage prendre en compte d'autres attentes :

- le respect de la biodiversité ;
- la protection du sol et des eaux ;
- le stockage du carbone ;
- la fourniture d'autres services (accueil du public, qualité des paysages...).

## ■ Les dispositifs nationaux de mise en œuvre de la gestion forestière durable

### ■ Le dispositif réglementaire national

La Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 (LOF) a introduit le principe de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts comme fondement de la politique forestière nationale. Elle a créé un ensemble cohérent de documents d'orientation et de gestion des forêts françaises.

Les *Orientations régionales forestières* (ORF) constituent la déclinaison régionale de la politique forestière nationale et concernent toutes les forêts, aussi bien privées que celles relevant du régime forestier (forêts publiques).

Pour les forêts publiques, le dispositif de la gestion forestière durable comprend :

- un document cadre : les *Directives Régionales d'Aménagement* pour les forêts domaniales et les *Schémas Régionaux d'Aménagement* pour les autres forêts relevant du régime forestier ;
- un document de gestion durable des forêts : l'aménagement.

Pour les forêts privées, le dispositif de la gestion forestière durable comprend :

- un document cadre : le *Schéma Régional de Gestion Sylvicole* (SRGS), élaboré par le CRPF dans le cadre des ORF (les ORF de la région Nord Pas de Calais furent validées le 24 juin 1999). Le SRGS est codifié par l'article R222-1 du code forestier,
- trois types de documents de gestion durable des forêts, qui doivent être établis conformément au SRGS :
  - le *plan simple de gestion* (PSG), un document complet permettant de programmer sa gestion. La gestion conforme à un PSG est une garantie de gestion durable ;
  - le *code des bonnes pratiques sylvicoles* (CBPS), un document simplifié d'engagements rédigé par le CRPF et signé par les propriétaires. Le respect d'un CBPS est une présomption de garantie de gestion durable ;
  - le *règlement type de gestion* (RTG), un document simplifié d'engagements, rédigé par un gestionnaire et signé par les propriétaires. La gestion conforme à un RTG est une garantie de gestion durable.

Les forêts placées sous le *Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe* (RSAAC) doivent déposer des demandes d'autorisation de coupes conformes aux dispositions du SRGS.

Le décret du n° 2003 – 941 du 30 septembre 2003 codifié aux articles R 222-1 à R 222-3 du code forestier précise le contenu et les modalités d'approbation de ces différents documents. Grâce au dispositif mis en place par la LOF, toute forêt privée, quelle que soit sa taille, peut désormais être dotée d'une garantie de gestion durable qui lui ouvre l'accès aux aides publiques et à la certification forestière.

### ■ La certification forestière

C'est une démarche volontaire d'adhésion à des engagements sur la gestion forestière (voir cahier des charges en annexe). Par une marque, elle permet de prouver au consommateur final que le bois qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement. En Nord-Pas-de-Calais, comme dans toute la France, l'ensemble des acteurs forestiers ont choisi la certification PEFC créée spécifiquement pour les forêts européennes morcelées. Il existe d'autres formes de certification, marginales en Nord-Pas-de-Calais.

## ■ Présentation du SRGS Nord - Pas-de-Calais

Conformément à l'article L.222-1 du code forestier, le *Schéma Régional de Gestion Sylvicole* (SRGS) des forêts privées de Nord-Pas-de-Calais a été élaboré par le Centre régional de la propriété forestière pour la région administrative de son ressort, Il remplace les Orientations Régionales de Production de Nord Pas de Calais approuvées en 1996. Les dispositions sur la gestion durable introduites par la LOF le rendent très différent des ORP.

Le SRGS s'inscrit dans le cadre des Orientations Régionales Forestières de Nord Pas de Calais, approuvées le 24 juin 1999. Ces dernières définissent 4 grandes orientations pour les forêts régionales :

1. Favoriser le développement des espaces boisés
2. Encourager la production de feuillus de qualité
3. Exploiter les potentialités régionales en tenant compte du rôle écologique de la forêt
4. Apporter un soutien accru au secteur de la transformation et du négoce

La définition des conditions de mise en oeuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle au niveau régional est le fil conducteur de l'élaboration du SRGS de Nord-Pas-de-Calais.

Le SRGS Nord-Pas-de-Calais comprend :

- une présentation de la région, de la forêt privée régionale, de la filière bois et des enjeux forestiers ;
- une définition des méthodes du diagnostic d'une forêt ;
- une définition des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts :
  - la gestion sylvicole ;
  - la gestion des habitats\* et la valorisation environnementale des forêts ;
  - la gestion des services et de l'accueil du public ;
  - la gestion cynégétique\* et la préservation des peuplements.
- une description des grandes régions forestières, en donnant des indications détaillées sur les milieux, les essences objectifs et les zonages environnementaux.

Les objectifs suivants ont été recherchés tout au long de la rédaction et de la consultation :

- 1- répondre aux exigences réglementaires dans l'esprit de la LOF de juillet 2001 ;
- 2- donner aux gestionnaires un guide opérationnel, précis et logique qui encadre vraiment l'agrément des documents de gestion, en particulier le PSG ;
- 3- privilégier toute information ou recommandation permettant de dynamiser la gestion forestière ;
- 4- utiliser les dernières connaissances et préconiser les outils de diagnostic et de gestion favorisant une sylviculture plus fine ;
- 5- chercher à préserver un espace de liberté de gestion pour le propriétaire, à exposer clairement les réalités économiques ou cynégétiques qui sous-tendent ou pénalisent la gestion forestière depuis longtemps. En effet, les conditions économiques influencent fortement la réalisation et l'intensité de la gestion forestière. De même, les conditions de l'équilibre sylvo-cynégétique peuvent dépendre de facteurs extérieurs au propriétaire, qui dans ce cas, ne peut être tenu pour responsable des conséquences inhérentes aux problèmes cynégétiques.

Le Nord-Pas-de-Calais est composé des départements du Nord et du Pas-de-Calais. La région est entourée de la Belgique au Nord, de la Picardie au Sud, de la mer du Nord et de la Manche (147 km de littoral) à l'Ouest et de la Champagne-Ardenne à l'Est.

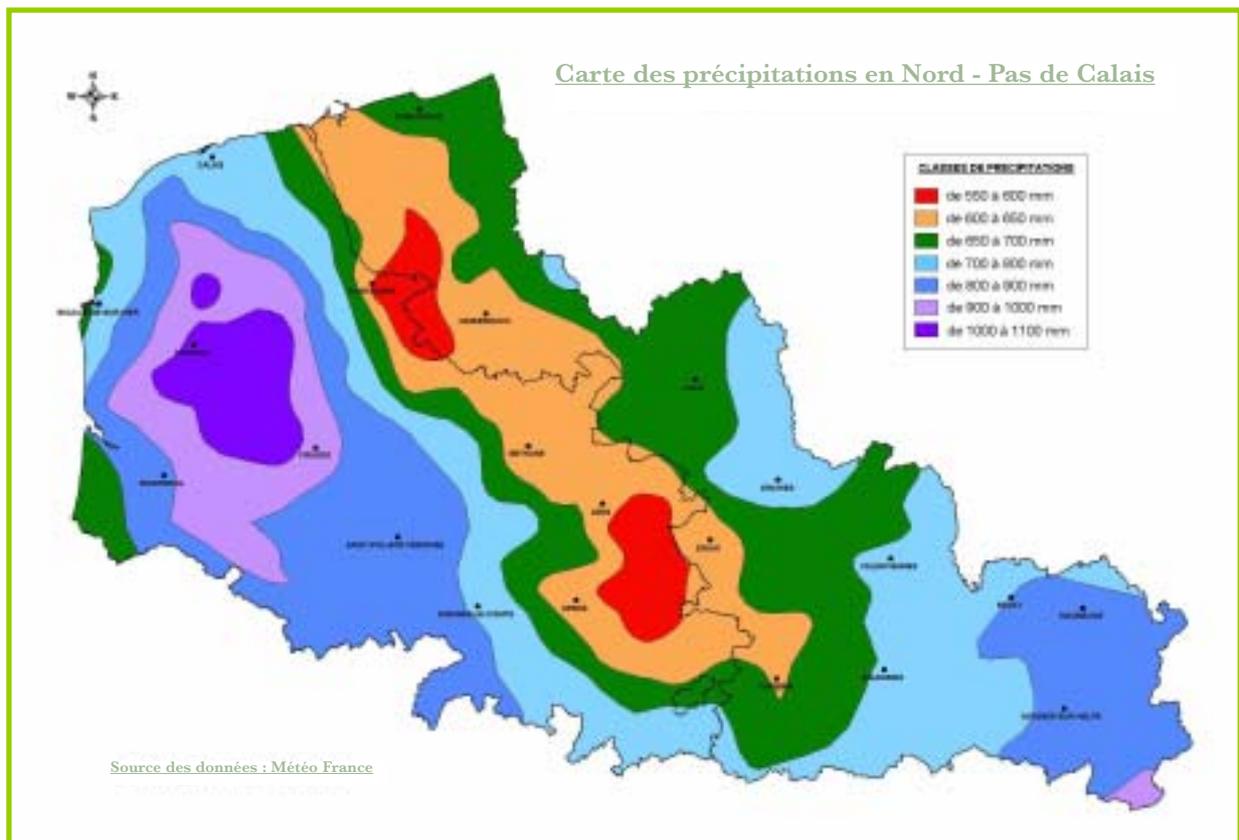
Le Nord-Pas-de-Calais s'étend sur 12 414 km<sup>2</sup>, soit 2,3 % du territoire français, et compte 4 millions d'habitants. Avec une densité de 322 hab./km<sup>2</sup>, le Nord-Pas-de-Calais est la deuxième région la plus densément peuplée après l'Île de France.

## 1 ■ Les Forêts privées

### a. Le milieu naturel

#### ● *Un climat sous influence océanique*

Le climat du Nord-Pas-de-Calais est de type océanique modéré. Il **comporte des nuances maritimes à l'Ouest et continentales à l'Est**. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10°C avec des minima en janvier et des maxima en juillet. L'ensoleillement moyen atteint 1600 à 1700 heures/an. Les précipitations sont moyennes et bien réparties tout au long de l'année (175 jours de pluie par an). La zone littorale à l'Ouest et l'Avesnois à l'Est se différencient par une forte pluviométrie. Dans le Boulonnais, une partie de l'Ouest du haut pays d'Artois ainsi que dans l'Ardenne primaire, les précipitations atteignent jusqu'à 1 000 mm/an. Les accidents climatiques (gelées, sécheresses) sont plus marqués vers l'Est.



## ● Un climat en pleine évolution

Actuellement, on constate à l'échelle mondiale :

- une augmentation de la température moyenne (+ 0,8°C de 1976 à 2000) ;
- une modification du régime des vents : Le « rail des tempêtes » migre vers le Sud de l'Europe ;
- des périodes climatiques extrêmes plus marquées (inondations/sécheresses).

D'après des modélisations convergentes, plusieurs tendances se dessinent pour la fin du siècle :

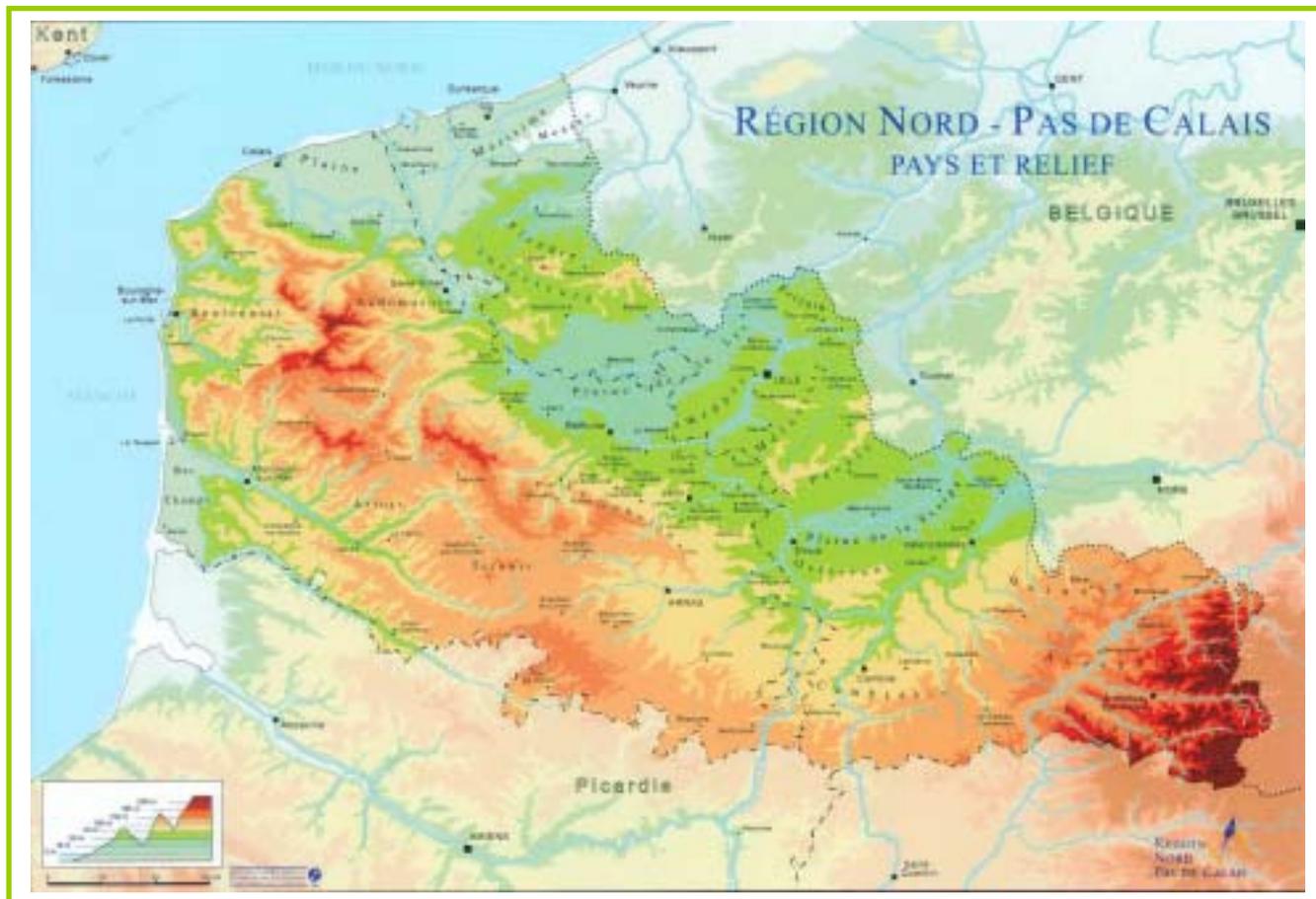
- une augmentation de la température moyenne de 1 à 3°C sur 50 ans ;
- une hydromorphie\* des sols en hiver et au printemps et une sécheresse automnale ;
- des événements climatiques extrêmes plus fréquents.

Le Nord-Pas-de-Calais est une région susceptible d'être concernée par ces phénomènes. La diminution de la réserve en eau des sols est un exemple des effets à craindre du réchauffement climatique. Une plantation réalisée aujourd'hui étant « récoltée » dans plusieurs dizaines d'années, **la prise en compte du phénomène de réchauffement climatique doit apparaître dès aujourd'hui dans les orientations et les conseils de gestion des forêts régionales** (voir également annexe 4).

Le changement climatique est un thème vaste, complexe et en constante évolution. Si le monde scientifique s'accorde sur la modification du climat, les conséquences locales sont encore assez floues et parfois divergentes. A noter, quelques références sur le changement climatique et son impact sur la forêt :

- Forêt Entreprise n°162-avril 2005 ;
- Revue forestière Française n° spécial – 2000 (*Conséquences des changements climatiques pour la forêt et la sylviculture*)
- Synthèse du CRPF NPC-Picardie – 2006

## ● Un relief peu marqué et un réseau hydrique étendu



La région Nord-Pas-de-Calais présente **des reliefs peu marqués**. Elle est située à l'intersection des grands ensembles biogéographiques du Bassin anglo-flamand, du bassin parisien et des Ardennes. Dans le Pas-de-Calais, l'élément essentiel du relief est constitué par les collines de l'Artois qui séparent le bassin sédimentaire franco-belge du bassin parisien et prennent le département en écharpe. Adossé aux collines de l'Artois, le département du Nord présente une pente générale tournée vers les Pays-Bas dont il constitue l'ultime prolongement occidental.

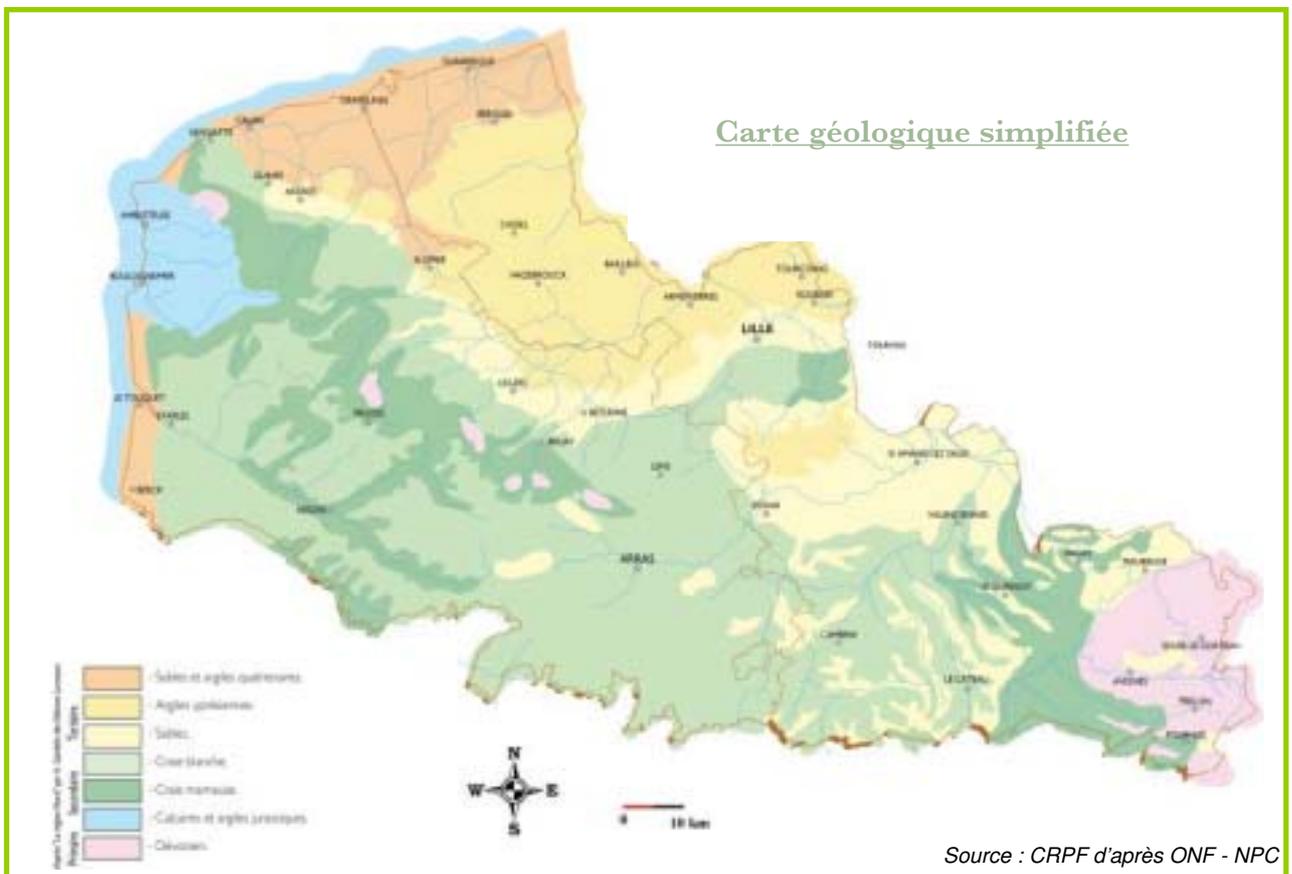
Le département du Nord est traversé par **deux cours d'eau importants** : l'Escaut et la Sambre. **Un réseau dense de canaux artificiels** complète ces voies d'eaux naturelles. Le département du Pas-de-Calais est, quant à lui, traversé par une ligne de partage des eaux débutant sur les côtes de la mer du Nord et se prolongeant à l'Ouest d'Arras. La Sensée, la Scarpe et la Lys se jettent dans l'Escaut. Il existe également plusieurs **fleuves côtiers** comme l'Aa, la Slack, la Canche, l'Authie... L'eau est souvent stagnante:

- dans la plaine de la Scarpe et la plaine de la Lys ;
- dans certaines dépressions humides qui jouxtent le cours de petites rivières ;
- dans les plaines maritimes devant être défendues contre les eaux fluviales et maritimes.

### ● *Une géologie relativement simple*

Le vent et les précipitations ont accumulé de grandes quantités de **loess, limons et sables**, parfois en couches de plus de vingt mètres d'épaisseur, lors des dernières glaciations. Ces formations superficielles **couvrent la grande majorité de la région**. Il existe cependant des terrains plus anciens qui affleurent :

- dans le massif ardennais, vieille montagne du primaire soulevée et « rajeunie » au tertiaire (schistes et grès) ;
- dans la boutonnière du Boulonnais (argiles) ;
- sur quelques accidents de relief comme les plateaux de craie très exposés à l'érosion en Artois.



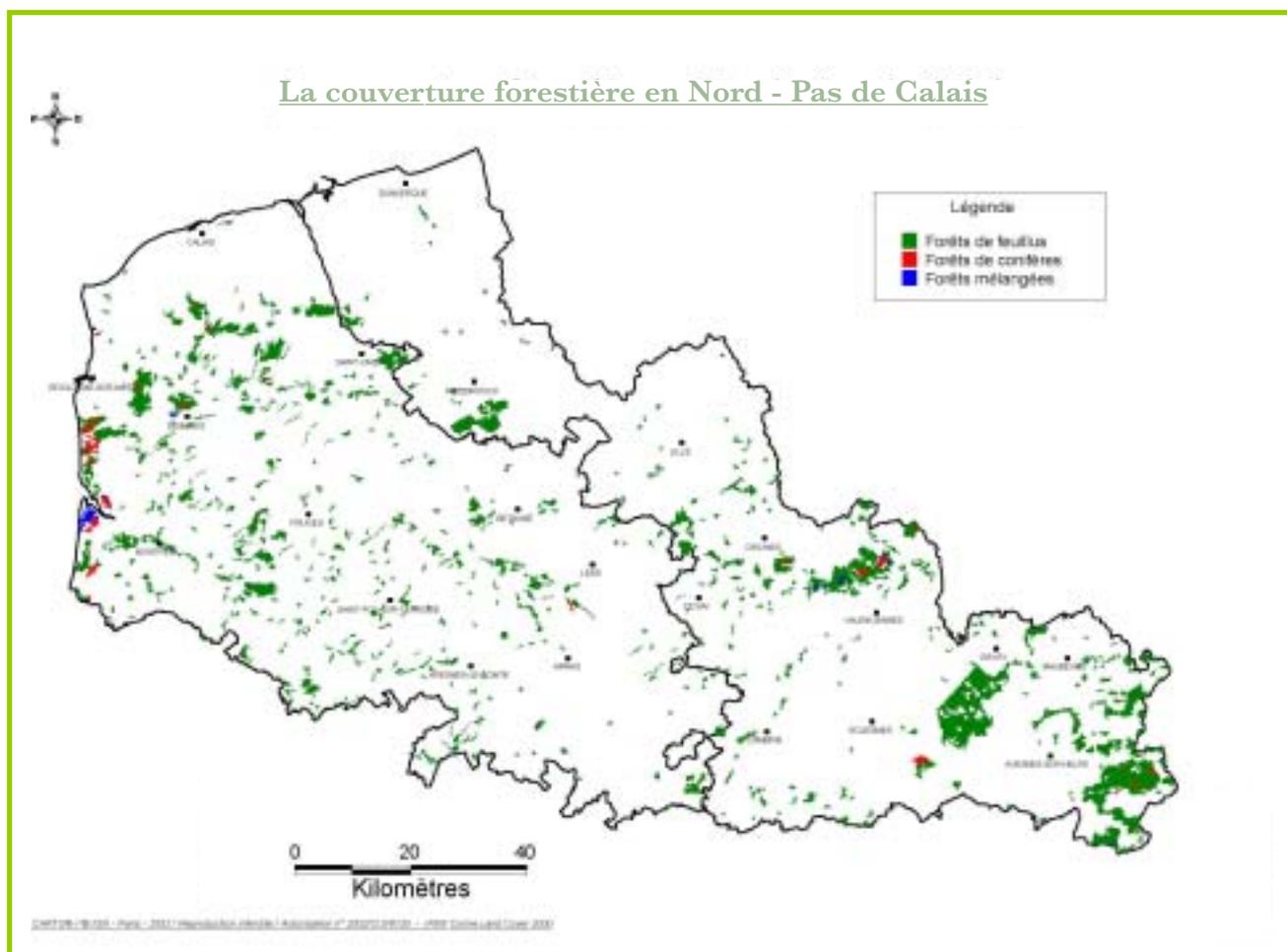
Les aspects géologiques et pédologiques seront détaillés dans le tome 3 – Régions forestières.

## b. Une forêt modeste mais en expansion

L'agriculture, couvrant 71 % du territoire, cantonne les bois et forêts à un rang secondaire : 9 % du territoire (peupleraies incluses), soit environ 117 500 ha (Agreste-2004). Ce **taux de boisement est le plus faible de France**, la moyenne nationale étant de 27 %.

Au cours des 15 dernières années (période 1988-2003), **la surface forestière s'est accrue de 16 %**, une augmentation bien supérieure aux 4 % nationaux (Agreste).

**La répartition des bois et forêts dans la région est hétérogène.** On les rencontre essentiellement à l'Ouest sur les collines de l'Artois et du Boulonnais et à l'Est, dans les plaines de la Scarpe et l'Escaut ou à l'approche des Ardennes en Hainaut-Thiérache. La répartition des forêts par région forestière est détaillée dans le chapitre tome 3 – Régions forestières.

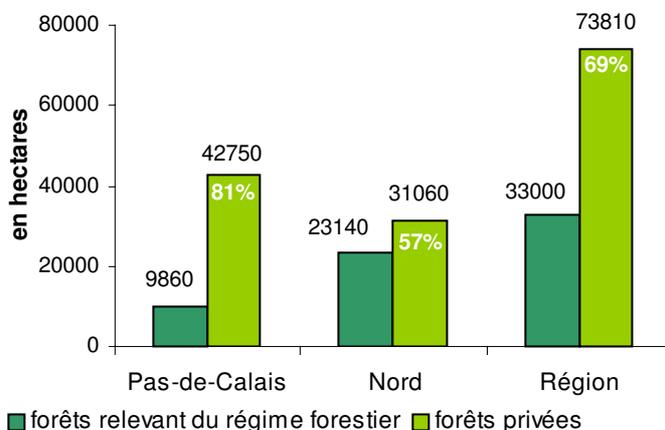


### c. Une forêt majoritairement privée

**31 % des forêts régionales sont des forêts d'Etat ou de collectivités.** Une grande partie de ces forêts est issue des anciens domaines royaux. Elles constituent l'essentiel des grands massifs de la région.

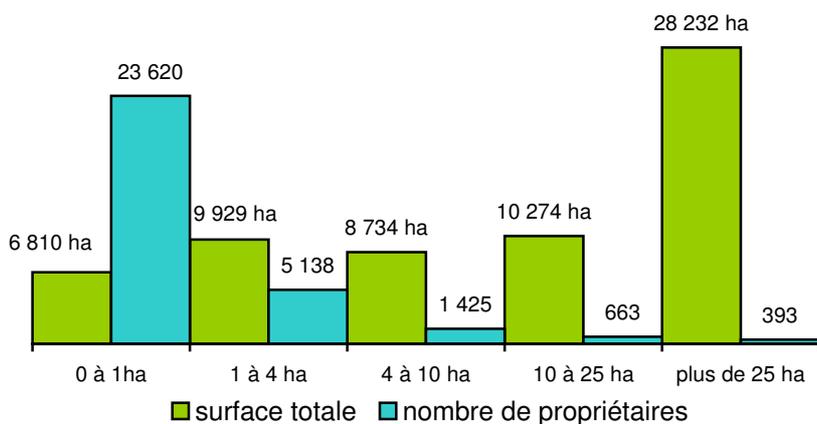
**Les 69 % restant appartiennent à des propriétaires privés.** Ils constituent une surface très morcelée. La surface des propriétés privées est plus importante dans le Pas-de-Calais que dans le Nord.

Surface de forêts privées et relevant du régime forestier



Source : IFN-2000

Nombre de propriétaires et surface totale des propriétés par catégories de propriétés



Source : cadastre-2004

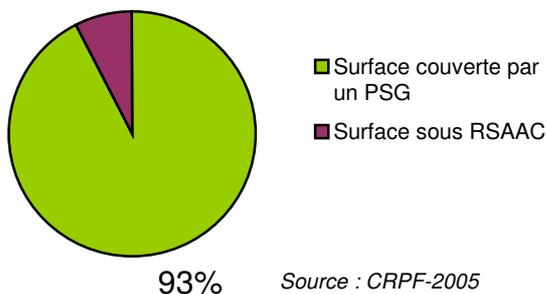
La région compte **environ 30 000 propriétaires** pour une surface moyenne par propriété de 2 ha.

Les propriétaires de forêts de 0 à 4 ha sont, de loin, les plus nombreux (75 %). Les propriétés de plus de 25 ha représentent environ 44 % de la surface forestière privée.

### d. Une forêt gérée durablement

Fin décembre 2005, le Nord-Pas-de-Calais comptait 304 PSG agréés pour une surface de 27 000 ha. Cela représente 93 % des propriétés forestières de plus de 25 ha d'un seul tenant.

Part des forêts de plus de 25 ha couverte par PSG en Nord Pas de Calais



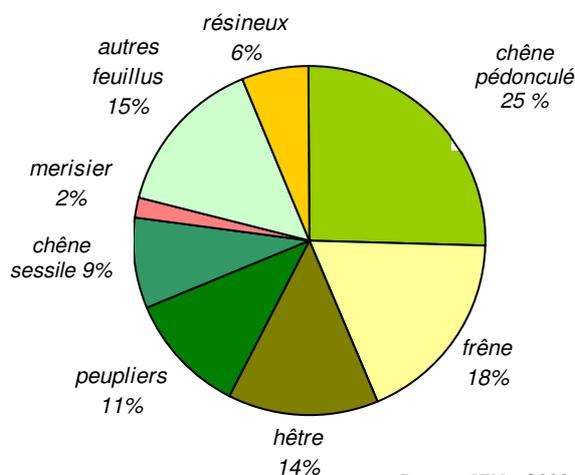
Source : CRPF-2005

## e. Des forêts de feuillus, diversifiées en essences

La forêt du Nord-Pas-de-Calais compte **94 % de feuillus**. La part des résineux est faible (6 % contre 33 % au niveau national) et composée en majeure partie de pins (laricio, sylvestre, maritime) sur la côte et d'épicéa commun dans l'Ardenne primaire. Ce rapport est le même en forêts relevant du régime forestier et en forêts privées.

Le Nord-Pas-de-Calais compte une trentaine d'essences forestières. **De nombreuses essences feuillues** sont représentées, dont certaines telles que le frêne, peu fréquentes au niveau national, occupent une surface non négligeable.

Part des différentes essences



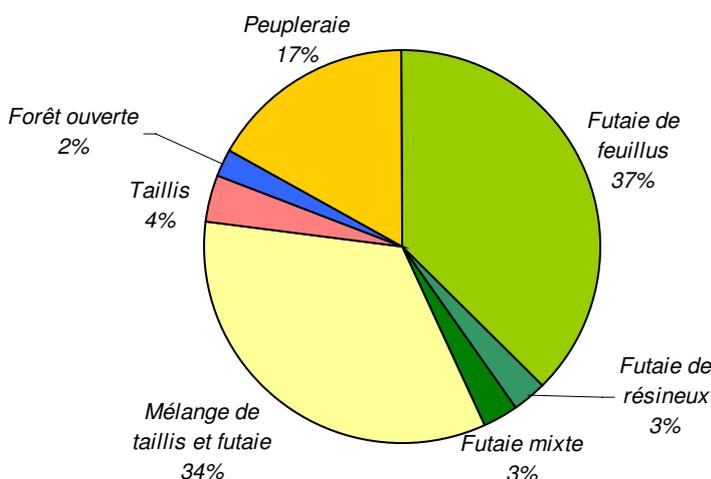
## f. Une majorité de futaies feuillues

Actuellement, en forêts privées, **la majeure partie des peuplements est constituée de futaies feuillues et d'un mélange de taillis et futaie.**

Les peupleraies représentent, avec une surface de 11 400 ha, environ 17 % de la surface boisée privée. La région atteint le 7<sup>e</sup> rang français pour la surface de ses peupleraies.

La futaie résineuse est marginale (3 % contre 37 % de futaie feuillue).

Type de peuplements forestiers en forêts privées



## g. Une forêt actuellement en bonne santé

Le Nord-Pas-de-Calais est, jusqu'à présent, **peu touché** par des problèmes phytosanitaires d'envergure, **mis à part le cas de la rouille sur le Peuplier**. Des essences comme **les chênes, le hêtre, le peuplier, les érables ou le frêne**, représentent **un enjeu économique régional important** et sont bien surveillées. Les ravageurs forestiers peuvent être des insectes, des champignons, des virus, des bactéries ou des mammifères. La région comprend, outre le cas de la rouille sur le peuplier, des cas d'oïdium du chêne, de chancre du hêtre...

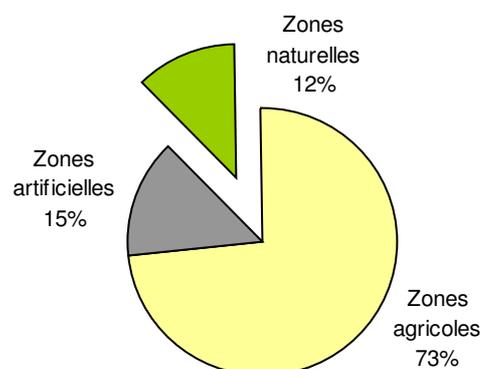
A noter que d'autres facteurs (acidité, carences ou excès du sol, extrêmes climatiques, pollutions...), peuvent également influencer la vigueur des arbres et donc leur état de santé. Ce risque prend une importance croissante en raison du réchauffement climatique, ce qui nécessite un choix des essences les mieux adaptées à chaque station et leurs mélanges.

## h. Une forêt qui participe à la richesse biologique de la région

Le Nord-Pas-de-Calais est une des régions françaises les plus artificialisées. Le littoral est menacé par l'urbanisation, la surface de landes diminue, les zones humides et le bocage régressent. Ainsi, la conservation de la biodiversité et des espaces naturels représente une préoccupation majeure pour les acteurs régionaux.

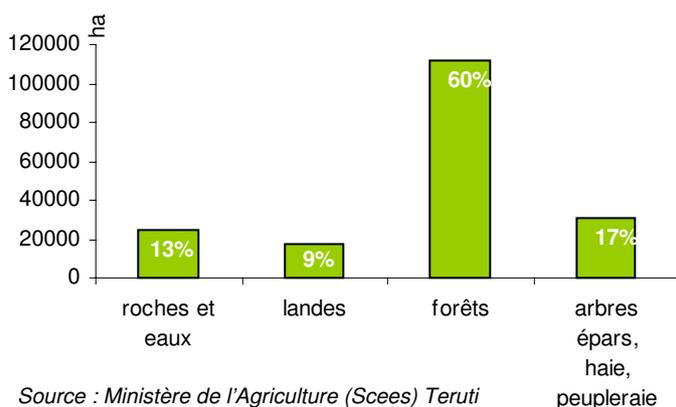
Certaines espèces se trouvent en limite de répartition et contribuent à la richesse biologique de la région. Les 3/4 de la flore sont indigènes. 26 % des espèces connues sont classées comme exceptionnelles ou très rares, 23 % comme rares et assez rares. 16 espèces régionales figurent parmi les plus menacées d'Europe.

### Occupation des sols



Source : Teruti-2002

### Occupation naturelle des sols



Source : Ministère de l'Agriculture (Scees) Teruti

Les espaces « naturels » sont très déiversifiés mais souvent à l'état relictuel. Ils comprennent les roches et eaux, les landes, les arbres épars, haies et peupleraies ainsi que les forêts. Celles-ci représentent 60 % de ces espaces naturels et jouent un rôle considérable dans la préservation de la richesse biologique régionale (paysages, zones humides, bocages, milieux secs ...). Les arbres épars et haies, de par leur rôle de corridors pour les déplacements de la faune et de la flore, font également l'objet de mesures de préservation.

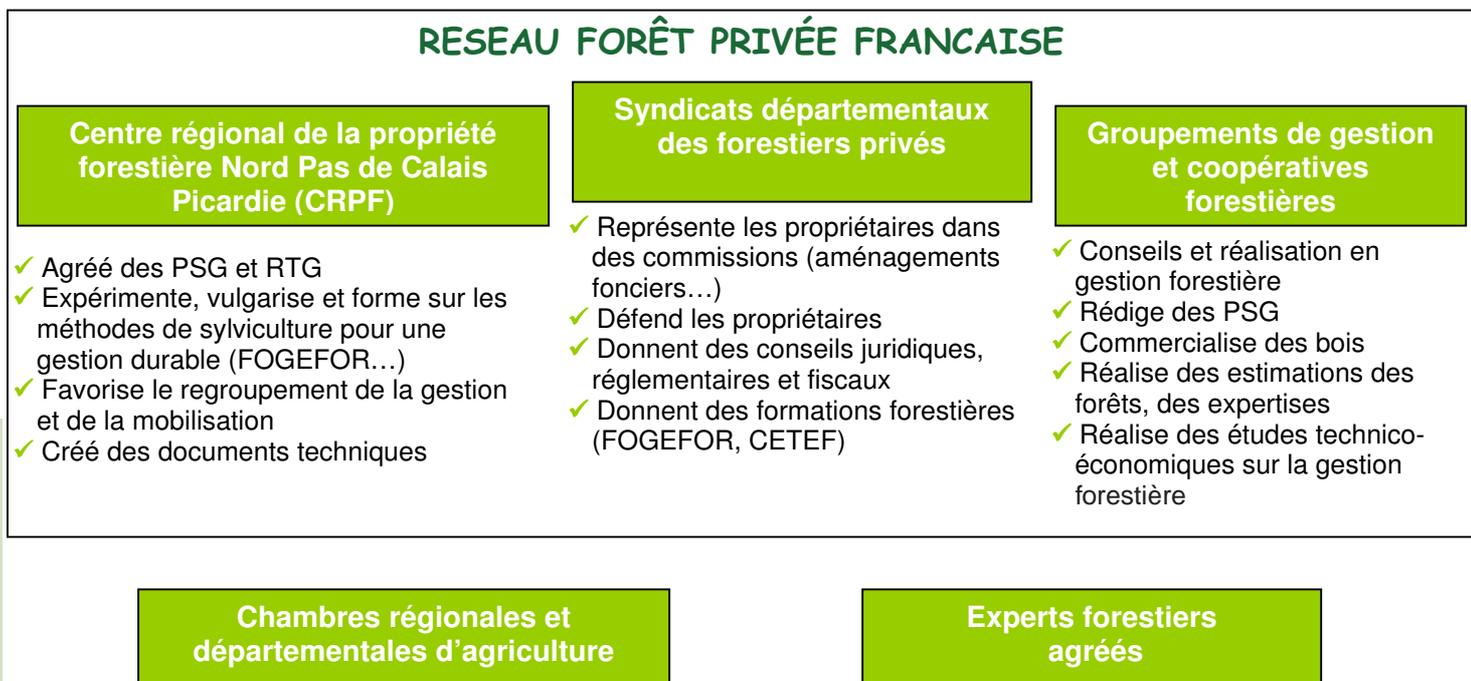
## En résumé

- Un climat favorable pour la forêt feuillue de chêne, de hêtre, de frêne et d'autres essences précieuses ;
- Une région exposée aussi aux changements climatiques : le climat local peut évoluer à court terme. Le choix d'essences adaptées aux stations et leurs mélanges sont à privilégier.
- Peu ou pas de relief et des conditions d'exploitation des bois sans difficultés majeures, sauf très ponctuellement ;
- La région la moins boisée de France mais qui connaît une forte augmentation de sa surface forestière ;
- 2/3 de forêts privées, dont une très forte part est gérée conformément à un PSG ;
- Des forêts essentiellement feuillues et principalement constituées de futaies ;
- Des forêts actuellement peu touchées par les problèmes phytosanitaires ;
- Une forêt qui joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité d'une région fortement artificialisée.

## 2 ■ Les acteurs de la filière forêt-bois

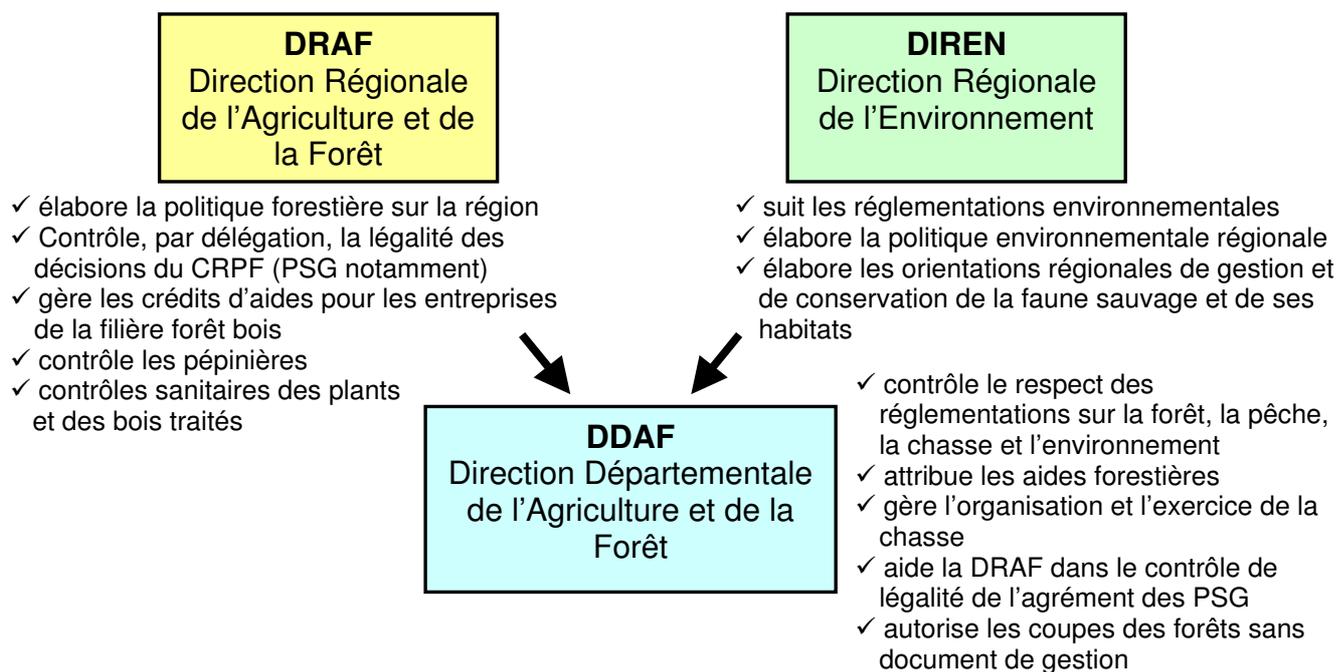
### a. Le réseau Forêt Privée Française

Le propriétaire forestier est au centre d'un réseau d'acteurs qui vont l'aider dans la gestion de sa propriété forestière. Il est représenté au sein de ce réseau par les syndicats départementaux.



### b. L'administration

Elle met en œuvre la politique forestière et environnementale de l'Etat à l'échelon régional et local, notamment par le respect de la réglementation et le soutien financier aux projets des acteurs de la filière forêt-bois.



## c. Certification, animation et promotion de la filière

- ✓ **L'interprofession Nord Picardie Bois** assure la promotion de la filière bois et du matériau bois, l'appui aux entreprises et la mise en relation des différents acteurs (architectes et prescripteurs publics par exemple). Elle identifie les besoins de développement de la filière et propose des réponses. Elle est compétente et peut renseigner sur l'utilisation du bois dans la construction, le bois de chauffage...
- ✓ **Le CNDB** (Comité National pour le Développement du Bois) assure la promotion du matériau bois auprès des architectes, bâtisseurs, prescripteurs publics...
- ✓ **PEFC Nord Picardie** développe un système de qualité garantissant aux acheteurs une gestion durable des forêts et une traçabilité lors de la transformation du bois.
- ✓ **Le Centre du Bois de la Thiérache** réalise des études sur la stabilisation et la préservation du bois ainsi que sur les techniques d'usinage, de finition...
- ✓ **La maison du bois** est une plate-forme de développement territorial qui œuvre localement pour le développement de la filière bois amont et aval.

## d. Les collectivités territoriales et l'Europe

- ✓ **Le Conseil Régional** du Nord-Pas-de-Calais est, avec l'Etat et l'Europe, le premier soutien régional de la forêt privée. Il apporte, depuis de nombreuses années, un soutien fort aux partenaires forestiers.
- ✓ **Les Conseils généraux** participent également au développement économique et à la valorisation des milieux naturels forestiers.

## e. Les autres partenaires

- ✓ **Les fédérations départementales et régionales des chasseurs** participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique des départements et de la région. Elles indemnisent également les dégâts de gibiers aux récoltes agricoles et organisent le permis de chasser.
- ✓ **Le Département de la Santé des Forêts** est un secteur du ministère de l'Agriculture. Il a pour principales missions la détection et le diagnostic des problèmes phytosanitaires, le conseil à l'intervention, et la surveillance des écosystèmes forestiers. Il repose sur des réseaux de correspondants-observateurs issus de structures forestières locales.
- ✓ **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) : Caps et marais d'Opale, Sparpe-Escaut et Avesnois.** Les parcs mettent en œuvre la protection, la gestion et le développement du territoire défini dans sa Charte. Sans pouvoir réglementaire, il contribue à l'amélioration de la gestion durable de la forêt, à l'accueil du public, au soutien de la filière bois. Des conventions de partenariat ont été signées afin de développer des actions conjointes et améliorer la gestion durable des forêts privées.
- ✓ **L'Office National des Forêts** gère des massifs forestiers directement pour le compte de l'Etat (forêts domaniales) et des Collectivités Locales (forêts communales par exemple). Il assure les rôles de production et de protection des forêts (réserves naturelles et biologique). Il gère l'accueil du public (aménagements, information et sensibilisation).
- ✓ **Le conservatoire botanique national de Bailleul.** Ses missions sont entre autres : la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels, la conservation des éléments rares et menacés, l'information et l'éducation du public à la connaissance et la préservation de la diversité végétale.

✓ **Le conservatoire régional des sites naturels** : participe à la conservation des milieux et des espèces remarquables et mène des actions pour leur conservation (entretiens, restaurations, inventaires etc.). Il met en valeur les sites gérés par des aménagements pédagogiques, des actions de sensibilisation...

✓ Les partenaires de la filière forêt-bois sont nombreux et ne peuvent pas être tous cités dans ce document : les **associations et organisations environnementales** ou de gestion patrimoniale ; les **entreprises de la filière forêt-bois** (pépiniéristes, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers...).

## En résumé

- Malgré leur dispersion, de nombreux acteurs forestiers, aux compétences variées et complémentaires, fonctionnent en réseau ;
- Une professionnalisation et une mécanisation croissante à tous niveaux (amont et aval) ;
- Des problèmes de main d'œuvre dans certains métiers traditionnels ;
- Une augmentation du nombre et de l'importance des collectivités et des acteurs territoriaux ;
- Des collectivités, principalement le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi l'Etat et l'Europe, s'investissent de plus en plus dans le domaine forestier à une échelle territoriale.

### 3 ■ Les fonctions de la forêt privée

#### a. La production et la transformation du bois

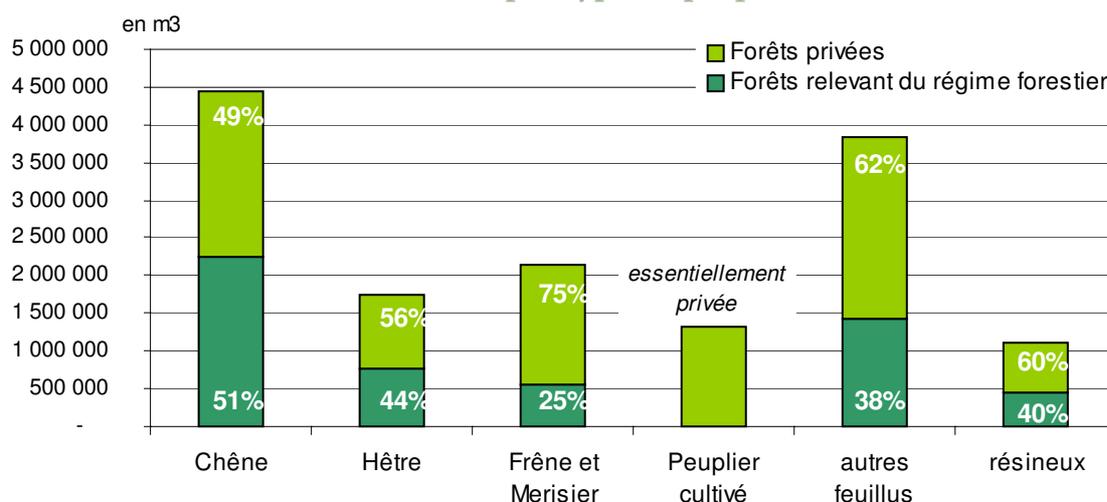
##### ● Une ressource qui augmente

Les essences représentant le plus gros volume sont les **chênes** (33 % du volume total). Viennent ensuite, le frêne et le hêtre, qui représentent chacun 13 % du volume total de bois sur pied (données IFN-2000). Le charme, les érables, le bouleau et le merisier constituent une grosse partie du volume restant.

La forêt du Nord-Pas-de-Calais joue un rôle national important concernant la production de bois, notamment pour les feuillus précieux (17 % de la production nationale pour le merisier, le frêne, les grands érables et l'aulne glutineux) et 6 % pour le peuplier (IFN 2000 ; SCEES 2001 ; AFOCEL 2003).

Le cas du peuplier est particulier. Par rapport aux autres essences, il est récolté rapidement (15 à 20 ans) et son importance dans les volumes récoltés est considérable.

#### Volume de bois sur pied par essence principale et par type de propriété



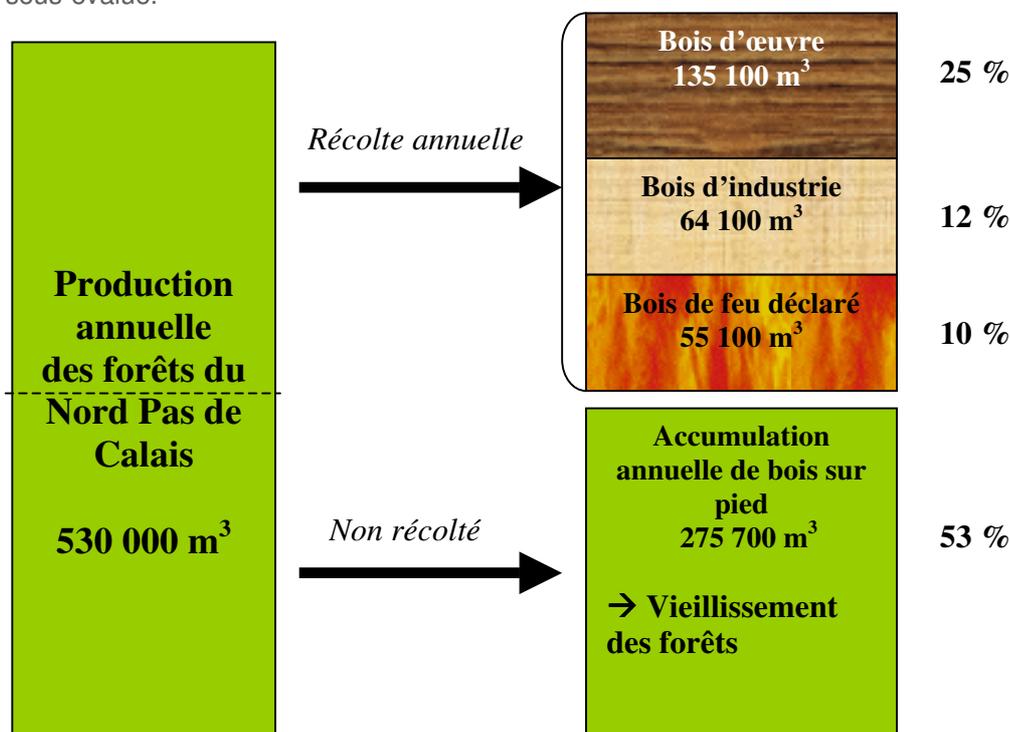
Source : IFN-2000

Le Nord-Pas-de-Calais est situé au dernier rang français pour son volume de bois sur pied. En 2000, la région comptait **13,5 millions de m<sup>3</sup> de volume total sur pied dont environ 8 millions de m<sup>3</sup> en forêts privées** (données IFN-2000). Ramené à la surface forestière régionale, le stock de bois sur pied est de 108 m<sup>3</sup>/ha en forêt privée, chiffre inférieur à celui des forêts soumises (166 m<sup>3</sup>/ha). Ce stock sur pied est en dessous de la moyenne nationale, évaluée à 128 m<sup>3</sup>/ha. Cela est dû à une forte augmentation de la surface au cours des 15 dernières années, avec des forêts relativement jeunes ayant peu de gros bois sur pied.

**Ces volumes de bois sur pied ont tendance à augmenter de façon régulière.** Cela s'explique, notamment, par l'augmentation des surfaces forestières. L'augmentation de l'accroissement dû à l'augmentation du taux de CO<sup>2</sup> atmosphérique est également en cause. En 2000, la forêt (privée et relevant du régime forestier) de Nord-Pas-de-Calais affiche un accroissement annuel de 530 000 m<sup>3</sup>, dont **moins de la moitié est récoltée** (voir § suivant). Cela représente un accroissement de 4,5 m<sup>3</sup>/ha par an.

## ● Une récolte trop faible

En 2004, 254 300 m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés. Le bois d'œuvre représente 53 % de cette récolte annuelle (soit 135 100 m<sup>3</sup>), les volumes récoltés variant fortement d'une année à l'autre avec, cependant, une tendance est à une diminution de la récolte de bois d'œuvre. Le reste de la récolte est constitué de bois d'industrie pour 35 % (64 100 m<sup>3</sup>) et de bois de feu déclaré pour 22 % (55 100 m<sup>3</sup>). Le bois autoconsommé et le bois commercialisé sans déclaration échappent cependant aux statistiques. Le volume de Bois de feu est donc sous-évalué.



Source : IFN-2000 ; Agreste 2003

En faisant la différence entre le volume récolté et la production annuelle des forêts de la région, il apparaît que **les forêts accumulent sur pied la moitié de leur accroissement** (voir schéma ci-dessus). Cette accumulation récurrente induit une surcapitalisation des bois sur pied, c'est à dire une augmentation de la densité et du volume moyen à l'hectare qui se traduit parfois par une perte de qualité des bois. Les conséquences sont une perte de vitalité et **une diminution de la stabilité des peuplements**. Cette accumulation récurrente de bois sur pied entraîne également la fermeture du couvert et, dans certains cas, une diminution de la biodiversité des milieux forestiers. Une sylviculture plus dynamique, basée sur une réflexion concernant l'effort de régénération, permettrait de limiter ce phénomène.

## ● Un marché du bois morose

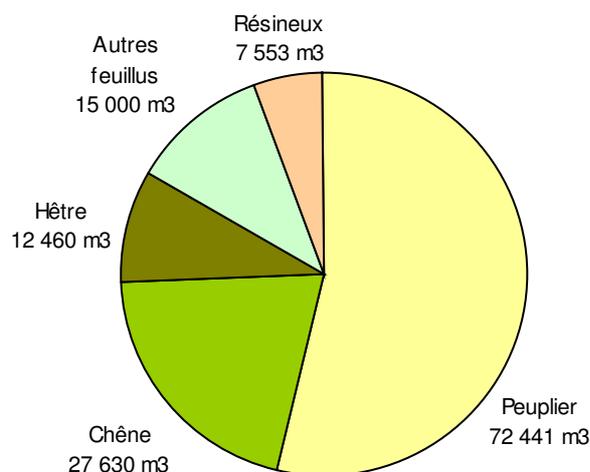
En 2005, malgré quelques exceptions notables pour le chêne, le marché des principales essences est morose, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années. Cette donnée vient confirmer la tendance du marché depuis les tempêtes de décembre 1999. Pour le hêtre et le peuplier, deux des principales essences du Nord-Pas-de-Calais, le marché est même au plus bas et affiche des prix inférieurs à ceux d'avant la tempête. Les marchés mondialisés du peuplier sont particulièrement touchés par les baisses de prix et de volume.

## ● La transformation en perte de vitesse

En 2000, le Nord-Pas-de-Calais comptait 76 entreprises d'exploitation forestière pure, 22 entreprises d'exploitation forestière et scierie et 21 scieries (Agreste-2004). Dans la région, la filière bois regroupe 50 métiers différents dans plus de 2 000 entreprises. Au total, elle emploie 25 000 ouvriers et artisans.

En 2004, deux essences représentent plus de 3/4 de la production de bois d'œuvre. Le peuplier représente, à lui seul, 53 % de cette production, tandis que le chêne en constitue 20%. La faible production de bois d'œuvre résineux est à mettre sur le compte de la faible proportion de résineux dans la surface boisée régionale (voir graphique ci-contre). Environ 2/3 du bois d'œuvre transformé dans la région provient des forêts du Nord-Pas-de-Calais.

### Production de bois d'œuvre



Source : EAB- 2004

Le Nord-Pas-de-Calais n'exporte quasiment pas ses bois de trituration, ses déchets de bois et produits connexes (2 % des bois de trituration sont exportés). La papeterie STORA-ENSO, basée à Corbehen, consomme une part importante de bois de trituration dans la région (houppier de peupliers, résineux blancs...) pour fabriquer de la pâte thermomécanique. Il n'existe par contre aucune entreprise de fabrication de panneaux bruts. Il existe par contre quelques entreprises de transformation de panneaux.

L'ameublement connaît un ralentissement de son activité et de nombreuses entreprises éprouvent des difficultés face à la concurrence venue des pays d'Europe de l'Est et d'Asie. Toutefois, avec les industries et les emplois connexes qu'il engendre, ce secteur d'activité compte plus de 500 entreprises dans la région en 2001 (source : Chambre des métiers du Nord-Pas-de-Calais).

Le secteur de l'emballage en bois est représenté dans la région mais connaît une forte baisse d'activité due à la concurrence des palettes importées de Belgique et à l'importation de bois des pays de l'Est. Le recyclage de palettes et la concurrence des matières plastique recyclées et du carton participent à la diminution de l'activité.

En revanche, l'activité de menuiserie (portes et fenêtres) est favorisée par les nombreuses mises en chantier d'appartements et de maisons individuelles. Cette tendance est également valable pour la construction bois dont la marge de progression est importante, notamment en ce qui concerne les maisons à ossature bois (MOB).

Enfin, le bois énergie connaît un engouement certain depuis la montée des cours du pétrole. Sa consommation reste encore difficile à quantifier en raison de l'autoconsommation

## **b. Les fonctions sociales et environnementales**

Les attentes sociales et environnementales sont de plus en plus importantes et sont directement liées au caractère de plus en plus urbain de la population. La forêt est souvent considérée comme un des derniers milieux véritablement naturels. L'enjeu pour les propriétaires forestiers est de répondre aux demandes de la société en veillant à ce que ces fonctions fassent partie intégrante de leur économie forestière. La voie de la contractualisation est alors à privilégier.

### ● Les fonctions sociales

Pour le citoyen notamment, le besoin d'espace de détente, de découverte, de promenade, voire de cueillette, est important et constitue une des bases de notre société de loisirs. Cependant, le public exerce une forte pression sur les forêts de la région, entre autres

aux pourtours des grandes agglomérations (Lille, Boulogne-sur-Mer, Lens, Arras, Valenciennes, Maubeuge). Les propriétaires subissent une importante fréquentation, de nombreuses dégradations (décharges sauvages, feux, dégradations des régénérations artificielles, passages d'engins motorisés) ou surexploitations des ressources annexes de leurs forêts (cueillette abusive des fleurs et des champignons).

## ● Les fonctions environnementales

### La protection de l'eau et des sols

Le rôle épurateur des écosystèmes forestiers permet d'obtenir une eau de qualité. Ils régularisent aussi le cycle de l'eau en évitant un ruissellement direct, ce qui constitue un élément important de la lutte contre l'érosion des sols. L'attention des pouvoirs publics se porte de plus en plus sur cette fonction, notamment au travers des protections de périmètres de captage ou des *Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau* (SAGE). Les forêts jouent un rôle de régulation hydrologique des nappes d'eau grâce au maillage intraforestier de petites rivières, de microtourbières et de mares. Si cette fonction est aujourd'hui pleinement reconnue, elle n'est généralement pas financée au propriétaire.

Les enjeux touchant à la ressource en eau sont sensibles :

- dans la plaine de la Scarpe, dont l'assèchement, commencé au Moyen-Âge, est localement remis en cause par les affaissements miniers (mare à Goriaux) ;
- dans la plaine de la Lys, où 50 000 ha sont menacés d'inondation (très faible dénivelée) ;
- dans certaines dépressions humides qui jouxtent le cours de petites rivières. Elles nécessitent alors des aménagements spécifiques comme les watergangs de l'Audomarois ;
- dans les plaines maritimes qui doivent être défendues contre les eaux douces et de mer.

### La protection de la qualité de l'air et la réduction du bruit

La forêt contribue à la réduction de l'effet de serre en fixant le carbone. C'est un rôle majeur que devra jouer la forêt régionale dans les années à venir. Elle fait également office d'écran antibruit et de filtre à poussière à proximité des grands axes routiers.

### La diversité biologique

De par la longueur de ses cycles de production, la très faible quantité d'intrants utilisée et la grande variabilité de la gestion forestière, la forêt a conservé de nombreux milieux naturels et espèces de la faune et de la flore. La région compte 340 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), soit environ le tiers du territoire régional. Les zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux sont moins représentées et ne concernent que 4 % du territoire régional contre 8 % pour la France. 70 % des forêts de la région sont classées en ZNIEFF et 10 % en ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux).

#### Milieux naturels faisant l'objet de mesures de protection pour la biodiversité

	Réserve naturelle volontaire (1999)	Réserve naturelle nationale (2005)	Arrêté de biotope (1999)	Réserve biologique (1999)	Forêts de protection (2002)	Sites inscrits (2000)	Sites classés (2000)	CELRL (2001)	ENS Zone préemption (2000)	Conservatoire régional des espaces naturels (2001)
<b>Surface totale (ha)</b>	579	979	1475	650	513	16 353	6 687	2705	2 332	305
<b>nombre</b>	18	3		12			-	-	-	

Source: MNHN – Diren – Ifen – CG – ENFrance – Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

D'après un recensement de la flore datant de mars 2003, le Nord-Pas-de-Calais comprend 2 252 espèces végétales, dont 54 des 390 espèces protégées en France. On compte aussi 201 espèces végétales protégées au niveau régional.

### Le paysage

La région se distingue par des paysages bien marqués entre le haut pays au Sud et le bas pays au nord des plaines de Flandres. L'intérieur des terres est une plaine humide au paysage bocager. En Nord-Pas-de-Calais, le rôle de l'arbre et de la forêt dans le paysage sont d'autant plus important que les plaines sont dominantes. La perception se fait au niveau des lisières, dans les parcelles jouxtant les routes et au niveau des alignements de haies et d'arbres. L'arbre et la forêt participent à l'identité collective de ce territoire.

### Le matériau bois

Dans le cadre d'une gestion durable, le bois est un matériau renouvelable. Il joue un rôle dans le stockage du carbone et contribue à limiter l'accumulation de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère. Le bois possède des qualités thermiques, acoustiques, esthétiques très intéressantes pour le secteur de la construction. De par ses propriétés isolantes nettement supérieures à celles du béton ou de l'acier, il permet de réduire la consommation d'énergie. Il sert également à se chauffer et, contrairement au pétrole et au gaz, il produit de l'énergie sans libérer de carbone fossile. Des actions de promotion de ce matériau sont mises en place par l'interprofession et des organismes de promotion

## En résumé

- Une ressource limitée et une capitalisation importante de bois sur pied ;
- Le peuplier, le chêne et le hêtre sont les essences les plus exploitées ;
- Une grande diversité d'essences de bonne qualité (essences précieuses notamment) ;
- Une concentration des scieries, déjà en faible nombre ;
- Une activité de sciage concernant les résineux et peupliers (palette) ;
- Peu de valorisation du chêne, hêtre et autres feuillus au niveau de la région (aucune usine de déroulage et de tranchage) ;
- Un marché du bois dont les prix et les volumes baissent depuis plusieurs années ;
- Une région très fortement peuplée et faiblement boisée, et donc une pression importante du public sur les espaces forestiers ;
- Localement, des enjeux liés à la ressource en eau élevés : protection de captage, rétention de crues ;
- Des stations forestières à forte valeur écologique qu'il faut continuer de préserver ;
- Le bois, un matériau dont il est nécessaire de continuer à promouvoir les intérêts techniques et environnementaux. Le développement de la forêt comme celui de l'utilisation du bois contribue pleinement à répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de notre société.

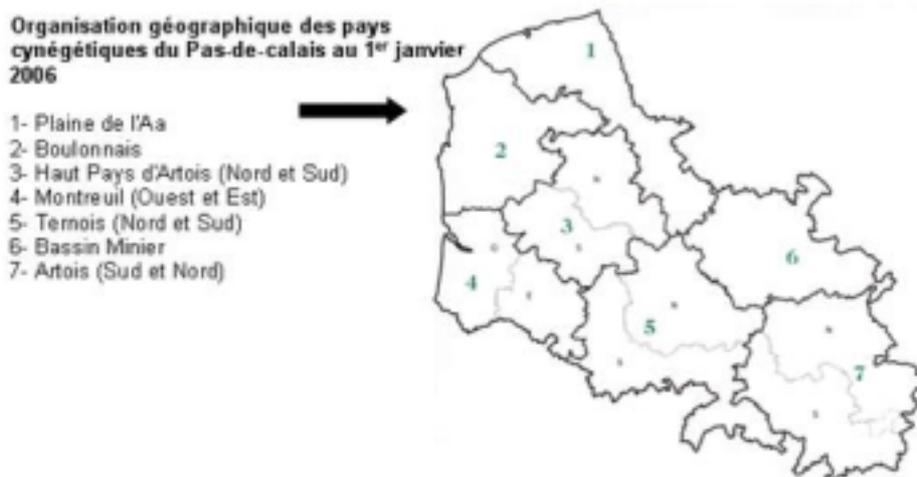
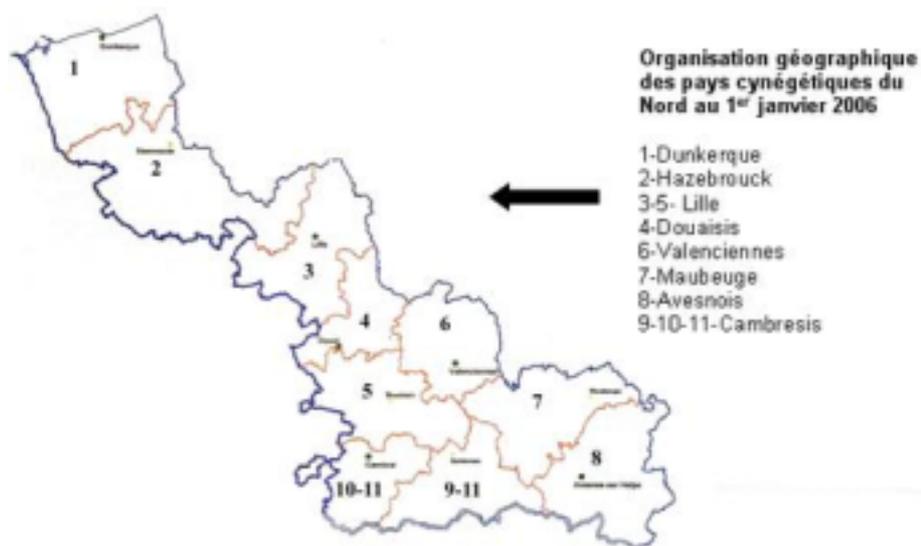
## 4 ■ Les aspects cynégétiques

Dans la région, le grand gibier (cervidés et sanglier) n'a plus, actuellement, de prédateur naturel capable de réguler les populations. La chasse est devenue un outil important pour éviter des surdensités. Une surpopulation de cervidés ou de sangliers entraîne un déséquilibre sylvo-cynégétique qui se traduit par des dommages écologiques et économique sur les espaces boisés. Les capacités d'accueil de la forêt, même aménagée, sont limitées. Au-delà d'un certain seuil, c'est l'habitat qui est menacé.

### a. Plan de chasse et organisation des massifs cynégétiques

Les prélèvements effectués sur les espèces chassables dépendent des populations existantes, elles-mêmes très dépendantes des ressources du milieu. Les prélèvements autorisés sont définis par un plan de chasse, accordant le droit de prélever un nombre donné d'animaux. Ce nombre est calculé en fonction de la densité et de la surface d'un territoire (parfois découpé en zones de gestion, également appelées pays cynégétiques). Ces unités sont définies par des régions naturelles et l'état des populations. Elles s'appuient sur les découpages communaux mais aussi sur les grandes voies de communication.

Ces découpages sont en cours de révision du fait de la rédaction des *Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique* (voir chapitre *Gestion cynégétique et préservation des peuplements*). Ils servent notamment à définir les montants d'indemnisation concernant les dégâts causés par le grand gibier dans les cultures agricoles.



## b. Evolution des populations de grands gibiers

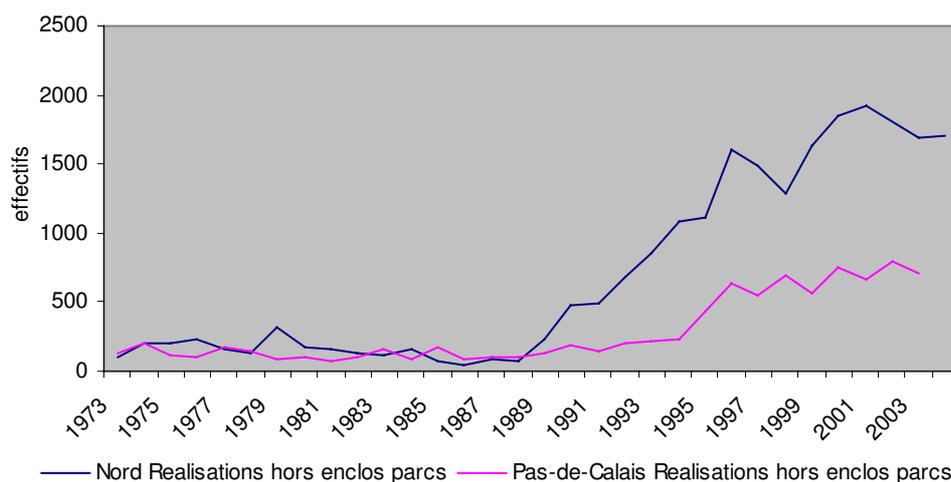
### ● Le sanglier

Le sanglier n'est pas soumis au plan de chasse dans le Nord et l'est localement dans le Pas-de-Calais. En surdensité, il cause des dégâts sur des plantations en venant fouiller au pied des nouveaux plants. Il cause également des dégâts sur les régénérations en consommant les glandées.

En Nord-Pas-de-Calais, cette espèce est présente sur toute la région, à l'exception des grandes plaines et avec des densités très variables. Les prélèvements de sanglier augmentent depuis 1990. Cette croissance est généralisée à l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais et engendre ponctuellement des surdensités. Dans le Nord, les prélèvements ont été multipliés par 3 depuis 1994. Dans le Pas-de-Calais, les populations sont plus localisées.

Il est à craindre que l'augmentation des populations se poursuive dans les prochaines années. Toutefois, les fédérations départementales de chasse ont l'intention de maîtriser et stabiliser ces populations. Les méthodes actuelles de suivi des populations consistent à évaluer localement les dégâts agricoles et à observer les déplacements d'animaux sur le terrain.

#### Evolution des prélèvements de Sangliers



Source : CNERA Cervidés Sanglier

### ● Le cerf

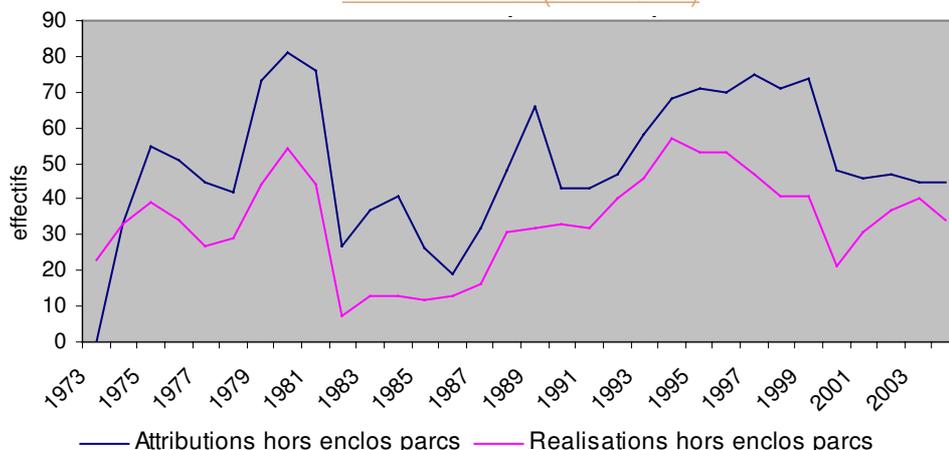
Une surdensité de cerf peut provoquer des dégâts forestiers importants. En effet, le cerf se nourrit de 10 à 15 kg de végétaux frais par jour et les protections sont très coûteuses et difficiles à mettre en oeuvre.

Le comptage, au brame ou au phare permet d'avoir un indice de présence/absence. Le suivi des populations peut se baser sur l'indice de pression sur la flore (IPF\*) est également utilisé.

Du fait de l'absence de grands massifs, le cerf n'est pas présent dans le département du Pas-de-Calais. Dans le département du Nord, les attributions et prélèvements sont relativement faibles et en diminution depuis 1999.

La région présentant des massifs domaniaux de taille moyenne (forêt de Mormal), il est peu probable que les populations augmentent dans les prochaines années. L'objectif des fédérations de chasse est de tendre vers une amélioration qualitative de la population.

### Evolution des prélèvements de Cerfs dans le Nord (1973-2004)



Source : CNERA Cervidés-Sanglier

### ● Le chevreuil

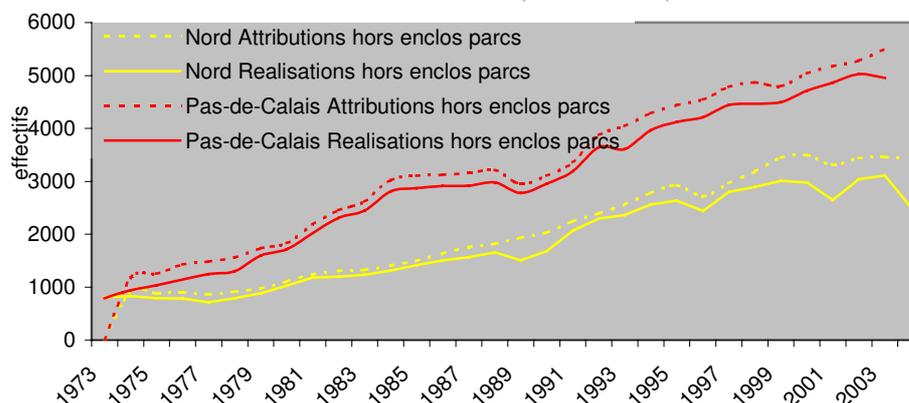
En cas de surdensité de population, le chevreuil pose des problèmes dans les jeunes peuplements d'essences appétentes (merisier, frêne...).

Pour connaître la tendance au sureffectif, il convient d'examiner un indicateur tel que le poids moyen des chevillards ou l'*Indice de Pression sur la Flore (IPF\*)* des milieux forestiers. Quand la densité augmente fortement, le poids de l'individu diminue. L'indice kilométrique (IK\*) réalisé de façon méthodique donne également, sur plusieurs années, une bonne vision de l'évolution de la population.

En Nord-Pas-de-Calais, les prélèvements de chevreuils augmentent régulièrement et traduisent un accroissement des populations. Ces dernières se répartissent sur l'ensemble du territoire de façon homogène.

Le niveau élevé de population est la cause de nombreux dégâts en forêt. Il crée également des problèmes sanitaires au sein des populations de chevreuils. Ainsi, depuis 2 ans, les prélèvements de chevreuils ont baissé. Après avoir atteint un maximum, il semble que la tendance actuelle soit à une diminution des populations, due à des problèmes de reproduction.

### Evolution des attributions et prélèvements de Chevreuils (1973-2004)



Source : CNERA Cervidés Sanglier

## C. Perspectives d'évolution et création d'un observatoire régional

### ● Objectifs

Actuellement, le CRPF ne dispose ni de données techniques précises, ni du recul nécessaire pour tirer des conclusions concernant l'impact exact du grand gibier sur les régénérations naturelles. C'est pourquoi un observatoire des régénérations est en cours de création (voir détail dans la partie *Fonctionnement*).

Dans le même temps, à travers la rédaction des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC – voir partie *Travaux précédents et en cours*), les Fédérations de chasse continuent d'améliorer leur suivi des populations.

Le croisement de ces données apportera une meilleure connaissance de l'impact des populations de grands gibiers sur la régénération. Cela permettra, avec les fédérations de chasse, d'envisager de nouvelles voies à suivre pour arriver à une réelle gestion de la faune sauvage en accord avec les capacités d'accueil du milieu et, ce, sur le long terme. Cette gestion se déclinera en actions correctives à mener par unité cynégétique (regroupées si nécessaire).

L'objectif final consiste à obtenir une gestion cynégétique pérenne, responsable et partagée entre les gestionnaires des milieux forestiers et des espèces.

### ● Travaux précédents et en cours

L'observatoire des régénérations constitue un prolongement de l'action réalisée à partir de 1997 et achevée en 2004 par le Centre de Machinisme Agricole et Forestier (CEMAGREF) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) dans l'Oise au titre des 5 départements test de l'observatoire des dégâts de gibier. Ces travaux ont permis d'améliorer sensiblement les méthodes d'évaluation des dégâts de cervidés en forêt. Dans les départements concernés, ils ont également permis de faire un diagnostic de l'avenir des peuplements et d'identifier les secteurs géographiques où la pression exercée par les cervidés sur les peuplements sensibles (régénérations et jeunes peuplements) n'est plus supportable.

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (voir également *Gestion cynégétique et préservation des peuplements*), documents réglementaires rédigés par les Fédérations Départementales des Chasseurs, prônent également la réelle participation des acteurs locaux (économiques, sociaux, environnementaux) au sein des commissions à l'échelle des unités de gestion qui ont ou auront pour rôle de définir les niveaux de population acceptables.

### ● Partenaires :

Cet observatoire serait mis en place en concertation avec les Fédérations Départementales des Chasseurs. L'intérêt est également d'augmenter les liens entre le monde de la chasse et la forêt privée.

La forêt publique, également concernée par les problèmes de surdensité de grands gibiers, sera également associée à cet observatoire.

Dans tous les cas, un constat commun des niveaux de population est un préalable incontournable aux actions à mettre en place.

## ● Fonctionnement

L'observatoire doit définir des outils de suivi des populations et des dégâts, leurs caractéristiques de mise en place et les moyens pour les mettre en œuvre. Ces outils doivent être partagés par tous.

Plusieurs outils sont déjà envisagés :

- 1) Une estimation, menée par le CRPF, pour les PSG agréés depuis 2005 :
  - des lieux où les protections sont indispensables ;
  - des surfaces sur lesquelles sont présentes des dégâts de chevreuils, sangliers, cerfs, lièvres ou lapins, etc.Ces données sont stockées dans une base de données. Elles permettront, avec quelques années de recul, de réaliser des statistiques géo-référencées.
- 2) La création d'un réseau d'enclos témoins. L'objectif est de mesurer l'impact des espèces chassables sur les capacités de régénération des forêts et en particulier sur les essences-objectifs. Ces enclos seront choisis en partenariat avec les organismes de chasse et la forêt publique.
- 3) Un protocole de suivi élaboré en partenariat avec les fédérations régionales et départementales de la chasse. Il se baserait a priori sur les IPF\* et les résultats seraient analysés en commun.

### En résumé

- Une région emblématique pour la chasse présentant un réseau de compétence structuré et important ;
- Une comptabilisation régulière des populations de grands gibiers, assurée par les FDC ;
- Une population de sangliers en augmentation qui demande une vigilance des acteurs forestiers ;
- Une population de chevreuils en diminution mais ayant atteint un niveau trop élevé au regard des capacités d'accueil des milieux forestiers ;
- Une population de cerfs absente ou relativement faible et très localisée ;
- La nécessité de développer un meilleur suivi des dégâts de grands gibiers sur les milieux forestiers et en particulier lors de leur phase de régénération.

## 5 ■ Les enjeux régionaux

L'ensemble des critères de la conférence d'Helsinki s'applique à la forêt privée de Picardie par l'intermédiaire des ORF. Conformément à ces critères, les forêts privées tendent de plus en plus vers un objectif de multifonctionnalité. Pour y répondre, le SRGS définit 10 enjeux majeurs s'accompagnant de buts à atteindre. Chaque enjeu est classé en fonction de sa priorité (\*\* = prioritaires, \* = importants, \* = à développer).

### a. Fonctions économiques

#### ● Dynamiser la gestion forestière\*\*\*

- **Augmenter les prélèvements** afin de rajeunir les forêts (sylviculture dynamique) et produire des feuillus de qualité.
- Donner au propriétaire la possibilité de **valoriser les produits d'éclaircie** et les récoltes.

#### ● Améliorer la compétitivité de la gestion forestière\*\*\*

- **Favoriser les conditions de mobilisation** (desserte, regroupement).
- **Maintenir les emplois et les entreprises de la filière** en assurant un approvisionnement en matière première en quantité, en qualité et en prix correspondant aux besoins (recherche de nouveaux débouchés, analyse permanente des marchés).

Extrait ORF : « Dans l'optique d'un développement durable des espaces boisés, les acteurs de la filière bois de la Région Nord-Pas de Calais se fixent comme priorité de [...] maintenir les fonctions sociales de la forêt, notamment en terme d'emplois [...]. »

#### ● Augmenter la surface des forêts\*

- Faire connaître les moyens existants pour **reboiser les terres agricoles et les friches industrielles**

Extrait ORF : L'objectif de progression des surfaces boisées qui avait été envisagé [...] a été dépassé. [...] Toutefois, il apparaît nécessaire de poursuivre l'effort entrepris tant la conjoncture est favorable étant donné le taux de boisement régional qui n'est que le tiers de la moyenne nationale.

## b. Fonctions sociales et environnementales

### ● Connaître et privilégier une gestion favorable à la biodiversité\*\*

- **Rechercher le maintien et la création de milieux associés** (mares, clairières ...) en forêt privée.
- **Maintenir une diversité de gestion** afin de ne pas standardiser les peuplements.
- **Privilégier des techniques de gestion sylvicole favorables à une plus grande biodiversité** : promotion des éclaircies, maintien de mélanges, création de cloisonnements...

Extrait ORF : « Dans l'optique d'un développement durable des espaces boisés, les acteurs de la filière bois de la Région Nord-Pas de Calais se fixent comme priorité de [...] favoriser la biodiversité des milieux boisés par le développement des techniques de gestion adaptées [...] le guide de vulgarisation permettra au propriétaire [...] une bonne prise en compte de la biodiversité et du rôle écologique de la forêt »

- **Connaître et prendre en compte les zonages environnementaux** (directive habitat, directive oiseau, etc.).

### ● Améliorer la protection des sols et de l'eau\*\*

- Améliorer la protection des sols par la **conservation et la plantation de bandes boisées dans les milieux sensibles** de manière appropriée après un diagnostic adapté, et par **l'utilisation de techniques permettant de limiter l'impact des interventions sylvicoles**.
- Améliorer la protection de l'eau par la **conservation et l'installation de milieux boisés à proximité des cours d'eau et des zones de captage d'eau potable**, de manière appropriée et après un diagnostic adapté ; définir les modalités de gestion de ces boisements

Extrait ORF : « Dans l'optique d'un développement durable des espaces boisés, les acteurs de la filière bois de la Région Nord-Pas de Calais se fixent comme priorité de [...] favoriser le rôle de la forêt vis à vis de la protection des sols et de la ressource en eau »

### ● Contractualiser l'accueil du public en forêt\*

- **Privilégier les démarches volontaires pour l'accueil du public** en forêt et mettre en place des **contrats** avec les collectivités locales ou territoriales là où le besoin s'en fait sentir.

Extrait ORF : « Dans l'optique d'un développement durable des espaces boisés, les acteurs de la filière bois de la Région Nord-Pas de Calais se fixent comme priorité de [...] maintenir les fonctions sociales de la forêt, notamment en terme [...] d'accueil du public. »

## C. Enjeux transversaux

### ● Restaurer ou maintenir un équilibre sylvo-cynégétique\*\*\*

- Adapter les niveaux des populations de grands gibiers à la capacité d'accueil des peuplements par des prélèvements adéquats.

Extrait ORF : « La chasse est un élément de gestion de la forêt pour préserver l'équilibre sylvo-cynégétique sans avoir recours à des protections artificielles. Il convient de tenir compte des impératifs forestiers dans les plans de chasse pour les maxima que pour les minima qui devront être respectés. »

- Privilégier des techniques de gestion atténuant les dégâts sur les régénérations.

Extrait ORF : « Pour préserver l'équilibre sylvo-cynégétique, sans avoir recours à des protections artificielles, il convient de promouvoir une sylviculture adaptée. »

- Définir des modalités de mise en place d'un observatoire des régénérations.

### ● Accroître la surface des forêts gérées durablement\*\*\*

- Augmenter la surface forestière présentant une garantie de gestion durable.
  - augmenter le nombre et les surfaces relevant d'un PSG ;
  - améliorer la qualité et l'utilité des documents de gestion notamment à travers le diagnostic ;
  - encourager la gestion forestière volontaire (PSG volontaire, RTG, CBPS).
- Sensibiliser les propriétaires à la certification forestière, notamment PEFC, ou d'autres formes de certification existantes s'appuyant sur un cahier des charges clairement défini.
- Participer à l'amélioration continue de la gestion forestière durable.
- Alimenter en bois une filière certifiée.

### ● Améliorer les connaissances et former les propriétaires et gestionnaires \*\*\*

- Améliorer la connaissance des stations forestières (réalisation de catalogues de station, diffusion et vulgarisation).

Extrait ORF : « Les catalogues de stations forestières faciliteront la recherche d'une meilleure adéquation entre un biotope et les essences forestières recherchées pour leurs produits. Ils permettront de mieux connaître ce biotope et les exigences écologiques des essences forestières, notamment dans les domaines climatique et pédologique. »

Extrait ORF : « *Le guide de vulgarisation [...] comprendra au minimum des données sur les essences régionales, le descriptif des habitats et des espèces remarquables sur le plan patrimonial.* »

- Permettre au propriétaire de **maintenir le suivi** de sa forêt (regroupement de la gestion et de la commercialisation, formation ...).

### ● *Prendre en compte les aléas climatiques et sanitaires et s'y adapter\*\**

- **Tenir compte du changement climatique global** et de ses conséquences dans tous les aspects de la gestion forestière, notamment en ce qui concerne le **choix des essences** et le **choix de gestion**.

Extrait ORF : « *Une meilleure connaissance des stations forestières et le choix de modèles de sylviculture dynamiques, l'enrichissement et la diversification du cortège des essences à utiliser en forêt, permettraient probablement de limiter les conséquences des effets climatique* »

- **Observer et améliorer la santé des forêts.**

Extrait ORF : « *Ces principaux problèmes phytosanitaires relèvent le plus souvent de problèmes climatiques, parfois du choix de l'essence ou du clone, d'une adéquation insuffisante essence/station, de pratiques sylvicoles trop timides.* »



*Coteaux du Boulonnais*